

Calendrier InterReligieux 2018

Les religions
la & laïcité



Les religions & la laïcité



Calendrier 2018

CULTE CATHOLIQUE

M. Paradis-Murat
ste.marie.ecv@gmail.com

Responsable du diocèse d'Alsace :

Mgr l'Archevêque
Luc Ravel,
aidé par deux évêques
auxiliaires :
Mgr Vincent Dollmann
Mgr Christian Kratz

Responsable de la zone pastorale de Mulhouse :

Vicaire épiscopal :
Père Vincent Marie Meyer
Animatrice de la zone
pastorale : Dominique Fuchs

Maison diocésaine Teilhard de Chardin

17 rue de la Cigale
68200 Mulhouse
Tél. 03 89 60 63 00

CULTE ORTHODOXE

M. Tanca
tancaemilioan@gmail.com

Paroisse Saint-Côme et Saint-Damien

Église
26 rue de Guebwiller
68840 Pulversheim

CULTE PROTESTANT

M. Francis Muller
pasteur.terre.nouvelle@gmail.com

Consistoire réformé de Mulhouse

12 rue Engel Dollfus
68200 Mulhouse
Tél. 03 89 42 38 95

Paroisse luthérienne

13 rue du Saule
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 42 72 29

Conseil national des évangéliques de France, secteur de Mulhouse

M. Bellefleur
jm.bellefleur@gmail.com
9 rue des Charpentiers
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 59 07 13

CULTE ISRAÏLITE

M. Hayoun
elie.hayoun@neuf.fr

2 rue des Rabbins
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 66 21 22

CULTE MUSULMAN

M. Guerdam
imamguerdam.amal@gmail.com

Conseil Régional du Culte Musulman d'Alsace

BP 90013
67001 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 22 10 95

CULTE BOUDDHIQUE

M. Famann
paul.famann@gmail.com

Pagode Linh-Son

146 rue de Belfort
68200 Mulhouse
Tél. 03 89 42 25 80

Une année 2018 sous le signe de la laïcité

Comme chaque année, les représentants des principales confessions présentes à Mulhouse ont collaboré pour préparer le Calendrier interreligieux. Cette quatorzième édition vous permet de retrouver, tout au long de l'année 2018, l'essentiel des dates des fêtes de chaque culte.

Cette nouvelle mouture du Calendrier interreligieux présente également les réflexions et les regards que portent les différents cultes sur la laïcité, fil conducteur de cette édition 2018.

Chrétiens, israélites, musulmans et bouddhistes, tous s'accordent sur l'importance du respect de la laïcité qui garantit à tous le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions dans le respect des lois de la République française.

Ce calendrier est le fruit d'un dialogue interreligieux sincère, dans une ville où la diversité des croyances et la liberté des pratiques sont des valeurs fortes et réaffirmées.

Il est conçu comme un outil, au service des écoles et des institutions mulhousiennes, pour le bien-vivre ensemble et le respect de l'autre.

Merci à toutes les personnes ayant œuvré à sa réalisation. Bonne lecture, à toutes et à tous !

Michèle Lutz
Maire de Mulhouse

Paul Quin
Adjoint au Maire, délégué aux Cultes



LES CHRÉTIENS

Dans un pays laïc, l'État n'a pas de religion propre et n'en privilégie aucune. Chacun a la religion qu'il veut ou n'en a pas. L'État français « garantit le libre exercice des cultes » (loi de 1905) sur son territoire, à condition que l'ordre public soit respecté. Il n'intervient pas sur le contenu ni sur l'organisation interne des cultes.

« RENDEZ À CÉSAR CE QUI EST À CÉSAR, ET À DIEU CE QUI EST À DIEU »

Le Nouveau Testament raconte que des gens ont voulu piéger Jésus à propos de l'impôt à payer ou non à l'Empire romain. Ce piège visait à accuser Jésus soit d'allégeance à l'Empire soit de révolte contre lui. Mais il s'en est brillamment sorti par une phrase connue aujourd'hui encore : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Matthieu 22,21 ; Marc 12,17 ; Luc 20,25). Jésus montrait ainsi que l'on pouvait vivre sa religion tout en respectant le pouvoir en place.

Jésus ne voulait pas prendre de pouvoir politique, mais il avait une mission spirituelle. Alors qu'il était déjà arrêté, il

comparaissait devant Pilate, le gouverneur romain. Ce dernier l'ayant interrogé quant à sa royauté sur le peuple, Jésus, sans nier cette royauté, a répondu (Jean 18,36) : « Mon royaume n'appartient pas à ce monde. » Le seul royaume auquel prétendait Jésus était celui « de Dieu ». Il ne voulait aucune force politique ou militaire pour établir son autorité, mais plutôt la force de l'Esprit divin et de la persuasion. Les lettres de Paul diront de même que les chrétiens n'utilisent pas « des armes humaines » (2 Corinthiens 10,4), mais « l'épée de l'Esprit » (Ephésiens 6,16-17).

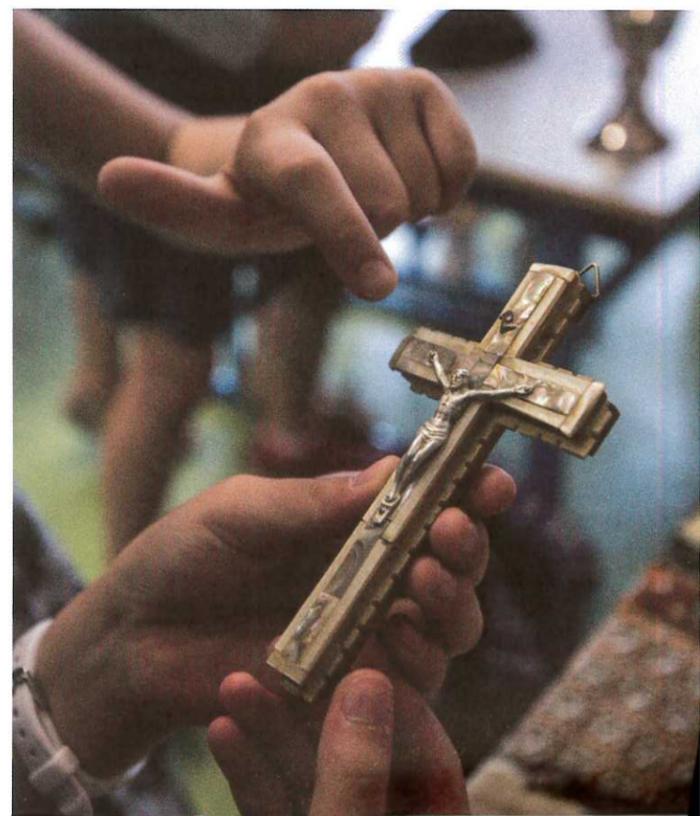
Tout comme Jésus, les premiers chrétiens n'ont pas pris les armes pour établir leur royaume. Bien au contraire, « les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements. Ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils ne se servent pas de quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier. [...] Ils se répartissent dans les cités grecques et barbares suivant le lot échu à chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et la manière de vivre, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur république spirituelle. » (Épître à Diognète, auteur anonyme, fin du II^e siècle).

On peut alors s'étonner de cette autre phrase célèbre des apôtres Pierre et Jean, tirée du livre des Actes des apôtres (4,19) : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Les deux disciples de Jésus faisaient face au tribunal juif de Jérusalem qui leur intimait l'ordre de ne plus parler de leur maître. On pourrait y voir les fondements d'une insoumission des chrétiens à l'autorité établie. Mais il s'agissait de l'expression de leur foi et non d'une rébellion !

Au fil de leur histoire, les chrétiens ont suivi la ligne donnée par le Christ de manière variable. Lorsque le christianisme est devenu religion officielle de l'Empire romain, il a pris une posture politique toute nouvelle, qui perdurera en Occident pendant des siècles où il sera très lié au pouvoir, au risque d'y perdre sa saveur. Toutefois, le christianisme s'est aussi

développé dans le reste du monde antique sans être lié au pouvoir politique.

Il a aussi porté en lui les germes de la laïcité, déjà semés par exemple par Tertullien (théologien chrétien de Carthage du II^e-III^e siècle) : « Que l'un soit libre d'adorer Dieu et l'autre Jupiter [...]. Prenez garde, en effet, que ce ne soit déjà un crime d'impiété que d'ôter aux hommes la liberté de la religion et de leur interdire le choix de la divinité, c'est-à-dire de ne pas me permettre d'honorer qui je veux honorer, pour me forcer d'honorer qui je ne veux pas honorer ! Il n'est personne qui veuille des hommages forcés, pas même un homme. » (Tertullien, Apologétique 24,5-6 ; traduction « Les Belles Lettres »).



LES CHRÉTIENS

LA LAÏCITÉ AUJOURD'HUI

En France, la loi de 1905 établit une séparation claire entre l'État et les religions : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

On n'y trouve d'ailleurs pas le mot « laïcité ». Celui-ci a connu une évolution intéressante. Il vient du grec « laos » qui signifie « peuple ». Le terme « laïc » désignait au Moyen Âge les personnes qui ne faisaient pas partie du clergé. Les « laïcs » appartenaient donc bien à l'Église, mais étaient séparés des prêtres.

L'adjectif « laïque » apparaît par contre dans la Constitution de 1958, qui énonce que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances » (art. 1^{er}).

Cette laïcité de la République n'est pour autant pas uniforme, puisqu'elle s'accommode d'une diversité de régimes juridiques. Ainsi, en Alsace et en Moselle, le régime concordataire (1801,

avec les articles organiques de 1802 et 1808) est toujours en vigueur. Le Concordat fut promulgué à l'époque pour établir la paix religieuse : non seulement les catholiques, mais aussi les protestants (articles organiques de 1802) et les juifs (articles organiques de 1808) étaient officiellement reconnus par l'État. Aujourd'hui, en Alsace-Moselle, les ministres des cultes reconnus (catholique, réformé, luthérien, israélite) sont rémunérés par l'État. Même si le régime concordataire ne concerne pas tous les cultes (comme le culte évangélique, musulman, bouddhique), il favorise un climat de dialogue interreligieux, dont ce calendrier témoigne.

Bref, la laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire et d'exprimer ses convictions, c'est aussi la séparation entre l'État et les organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi. Elle n'est pas une opinion parmi d'autres, mais offre la liberté à chacun d'en avoir une. Selon Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, c'est « ce principe extraordinaire qui permet aux citoyens de construire un avenir commun avec leurs ressemblances et leurs différences » (journal *Réforme* du 13 novembre 2016).



LES CHRÉTIENS

UN REGARD CHRÉTIEN SUR LA LAÏCITÉ

Une séparation saine

Les différentes confessions chrétiennes prônent aujourd'hui la liberté de conscience et la séparation des religions et de l'État. Cette séparation empêche un État d'utiliser une religion à des fins politiques et une religion de s'imposer par des moyens politiques.

Un pionnier évangélique des futurs États-Unis, Roger Williams, proclamait dès le XVII^e siècle : « C'est la volonté et le commandement de Dieu que soit garantie à tous, dans chaque nation et dans chaque pays, la liberté des consciences et des cultes. » (1644, traduit dans *Études théologiques et religieuses*, hors-série, 2013, p.63).

Dans *Gaudium et Spes* (1965), le Concile Vatican II (l'assemblée catholique la plus importante du siècle dernier) écrit : « L'Église en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique. [...] La communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoiqu'à des titres divers, sont au service



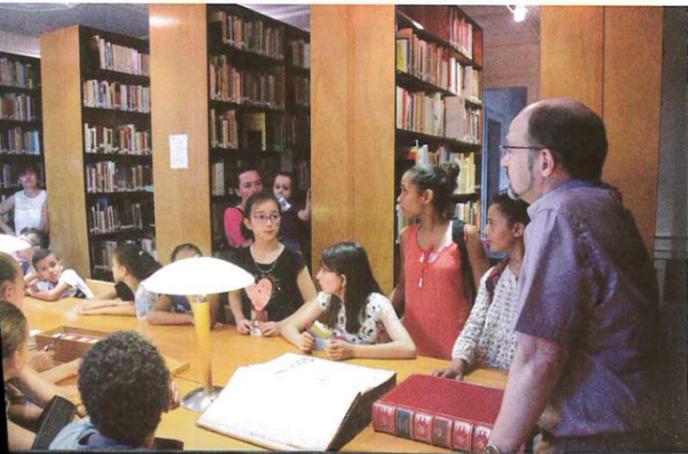
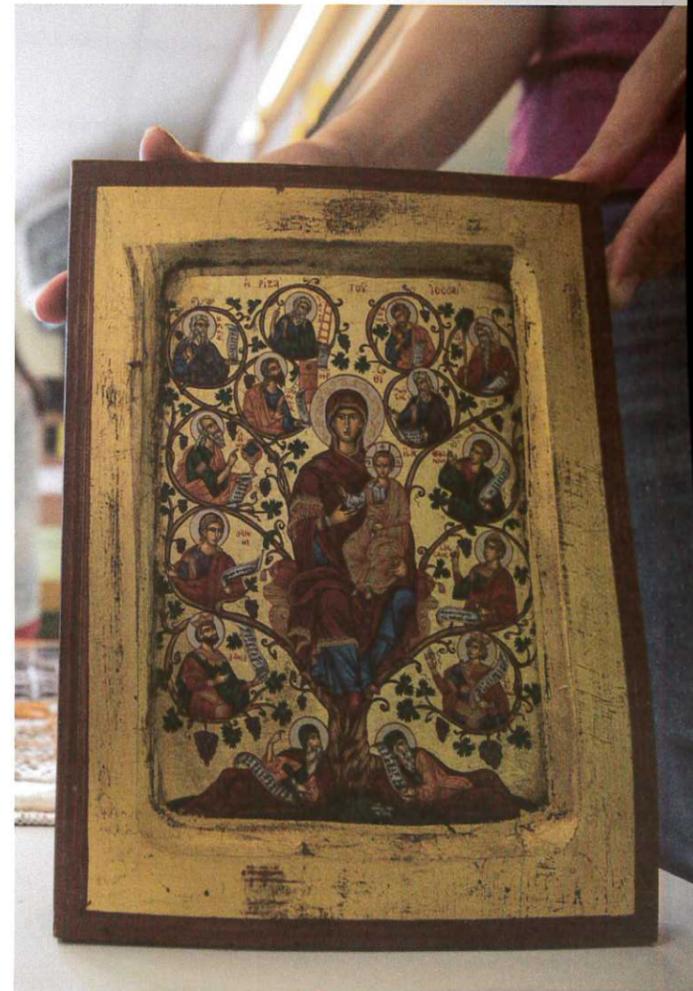
de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront entre elles une saine coopération. » (n° 75, § 3).

Aujourd'hui, dans de nombreux pays où les chrétiens ne bénéficient pas de la liberté religieuse rendue possible par cette séparation, il leur arrive d'adopter la même attitude que les apôtres Pierre et Jean devant le tribunal à Jérusalem. Là, ils obéissent à Dieu plutôt qu'au pouvoir politique oppressif. Parfois au risque de leur vie, ils exercent leur foi en dépit des interdictions.

Chrétien ET laïc

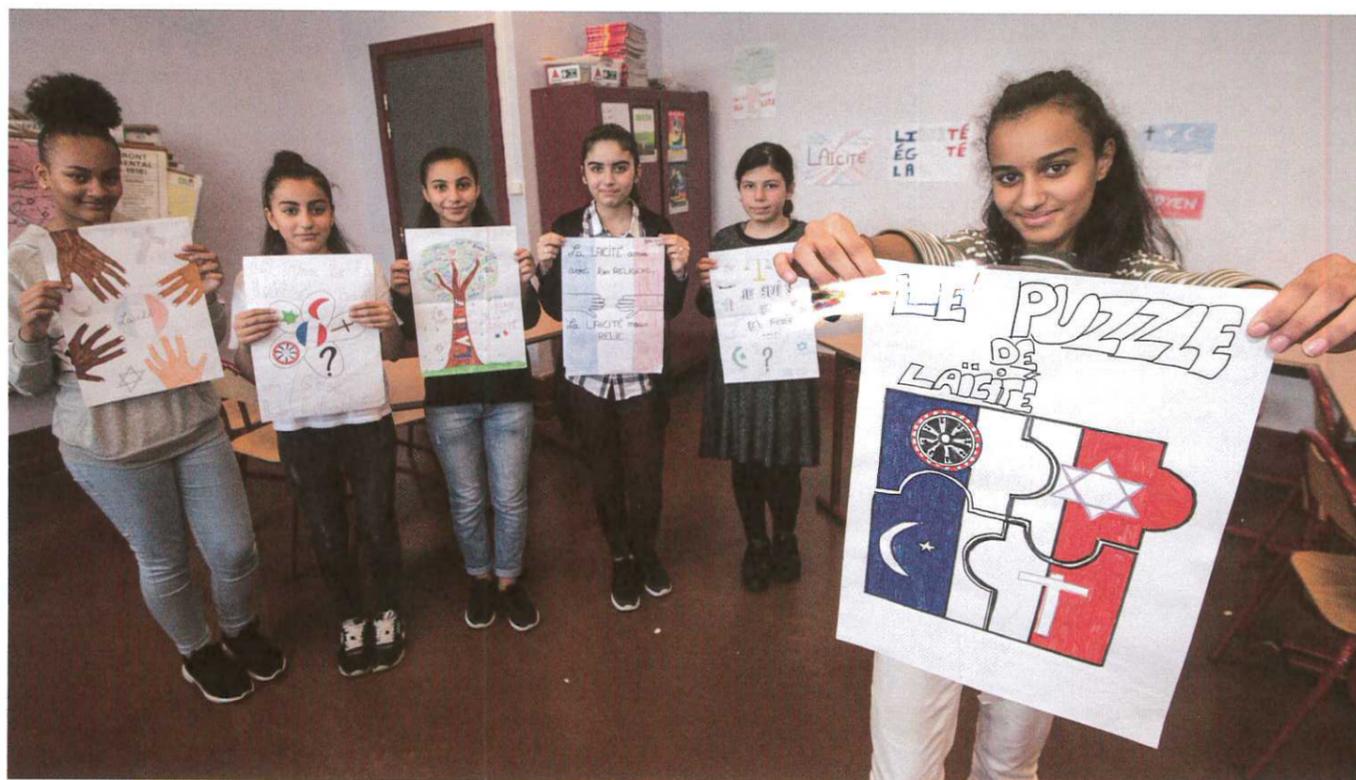
La laïcité sépare l'État et les religions, mais ne les oppose pas. Malheureusement, la laïcité n'est pas toujours comprise dans ce sens. Le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France, regrette la « confusion cultivée dans les esprits entre le fait bien établi que c'est la République qui est, à juste titre, laïque, et le fait, tout à fait discutable, que ce serait la société, c'est-à-dire les citoyens eux-mêmes, qui devraient être « laïcisés » ou neutralisés

religieusement. Or les citoyens, pour une bonne part d'entre eux, sont traversés par des convictions, une histoire, des traditions spirituelles, etc. [...] Donc, cette idée qu'il faudrait que les religions soient confinées dans un espace privé, invisible, percute et contredit l'idée même de la laïcité à la française, de même que l'esprit et la lettre de la loi de 1905. » (*Croire et lire* n° 41, 2015).



LES CHRÉTIENS

Ainsi, on peut être chrétien ET laïc, de la même façon qu'on peut être juif ET laïc, musulman ET laïc, bouddhiste ET laïc, athée ET laïc... François Clavairoly poursuit dans la même interview : « Il me semble qu'il ne faut justement pas céder à la tentation de vouloir opposer trop facilement d'un côté les valeurs républicaines, comme flottant au-dessus de la mêlée, et les valeurs particulières portées par les religions. Pour ce qui me concerne, je préfère affirmer que le christianisme s'inscrit dans la société républicaine sans aucune difficulté, qu'il n'est pas en surplomb d'elle, et que les valeurs que porte la République – c'est-à-dire la liberté : liberté de culte, de conscience, d'expression, de pensée, mais encore l'égalité et la fraternité – sont aussi enracinées dans la foi chrétienne. »



Dialoguer et coopérer pour le bien commun

Les chrétiens sont convaincus que leur foi a quelque chose à apporter à la société tout entière. Les religions tiennent une place importante dans la vie sociale et auprès de nombreux citoyens qui y trouvent une source d'engagement et d'espérance au service du bien commun. La société gagnerait, tout en garantissant la liberté de pensée pour tous, à faire du christianisme, parmi d'autres religions et convictions, un allié pour construire une société de paix et de dialogue. Les religions sont de plus un facteur de transmission des valeurs,

en sensibilisant particulièrement au point de vue du pauvre et du démuné. Cette laïcité-là est réaliste et porteuse d'avenir.

Le philosophe et psychanalyste Cornélius Castoriadis a écrit que « la croyance est un pont jeté sur l'abîme du doute » (cité par Jean-Claude Guillebaud, *Télérama* 31 août 2005). Or nos sociétés, minées par le doute et une certaine désespérance, ne gagneraient-elles pas à estimer ce que les croyances peuvent produire comme engagements citoyens ?



LES ISRAÉLITES

La laïcité, mot qui ne figure d'ailleurs pas une seule fois dans le texte de la loi de 1905. « Tout le monde l'utilise et chacun y met ce qu'il veut » dit André Damien, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques. Le rôle de l'Etat n'est ni de promouvoir, ni d'empêcher la pratique religieuse mais d'assurer la liberté de chacun dans ses convictions. Cette condition constitue l'essence même de la laïcité. Elle est née d'un conflit mais aussi d'un compromis. Les jours chômés non seulement par l'école mais par toute la société (Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, etc.) en sont des exemples criants. Par ailleurs, il ne faut absolument pas oublier les racines judéo-chrétiennes de la France. Notre identité s'est forgée sur l'histoire de notre pays et le passé catholique de la France, fille aînée de l'Eglise, en constitue une partie fondatrice. Evidemment, toutes les autres religions qui sont progressivement apparues dans le paysage « culturel » ont largement contribué à la création du ciment national. Les Juifs sont présents en Gaule depuis le 1^{er} siècle.

Porter une identité (religieuse ou laïque !) ce n'est pas l'opposer aux autres mais c'est prôner la pluralité des individus pour ensemble écrire une histoire commune. La définition du mot « religion » n'est-elle pas l'art de relier les gens entre eux, et par delà, au divin pour les croyants ? Ainsi, les responsables religieux, dans le sens large du terme, et les laïcs participent ensemble à la fois à l'intégration et au respect de leurs identités respectives. Le droit à la différence ne doit en aucun cas s'opposer au devoir d'intégration. La défense de la liberté de chacun ne doit pas faire reculer la cohésion nationale !

La laïcité doit remplir son rôle intégrateur sans pour autant être assimilateur. Elle doit faire cohabiter une appartenance religieuse particulière avec une appartenance nationale commune.

Les juifs ont en commun une tradition religieuse et culturelle, multiséculaire mais surtout et cela est fondamental, une histoire émaillée de persécutions et d'exils durant les deux derniers millénaires. Certains y voient là l'explication d'un communautarisme. Mais en quoi cela empêcherait-il d'être juif

et français, comme on peut être d'origine polonaise, italienne, maghrébine, (alsacienne !), et se sentir profondément français ?

La double fidélité au judaïsme et à la France a donné naissance au fameux « franco-judaïsme ». Il s'est inscrit pleinement dans le cadre de la laïcité à la française avant la lettre. Cette double appartenance est prévue et détaillée dans le Talmud. Il y est en effet écrit à quatre reprises « La loi du royaume (et non du Roi !) est la loi. » La loi de l'Etat (s'il est légitime !) prévaut dans les problématiques matérielles et patrimoniales mais ne peut en aucun cas régir les questions religieuses, rituelles, personnelles.

Certaines spécificités de la loi juive ne peuvent pas répondre à des lois dites laïques et ont marqué l'actualité récente. Je n'évoquerai pas celle du mariage pour tous, mais dirai quelques mots de l'abattage rituel et de la circoncision: Comment penser qu'un avenir de la communauté juive dans un pays soit possible si manger casher devient impossible du fait de l'action d'un lobby qui ne semble d'ailleurs pas avoir tout compris de la technique d'abattage rituel juif ? Plus important encore, comment penser que des juifs resteront vivre dans un pays si la circoncision, ce geste bénin (pratiqué par près de 30% de la population nord-américaine) venait à être interdit en raison d'une prétendue atteinte à l'intégrité du corps humain chez un enfant incapable de donner son avis avant sa majorité ?

La laïcité c'est permettre et défendre la pratique de toutes les religions en particulier les minoritaires tout en veillant au respect des principes fondamentaux de la République et en se prémunissant contre les abus de pouvoir des gouvernements, des clergés ou des communautés diverses.

Il faut dire que le déclin des valeurs républicaines et de citoyenneté, est aujourd'hui un problème majeur de notre société mais ne nous trompons pas de cible... La nature a horreur du vide. L'espace laissé vide est occupé par le retour du religieux avec parfois des revendications identitaires fondamentalistes qui, elles, doivent être combattues. Les

religions peuvent en revanche être une « force » de proposition au même titre que chaque groupe humain dans une société démocratique à condition que ce soit l'Etat, les politiques, qui décident en dernier ressort et assument pleinement la responsabilité de leur choix.

Pour conclure, sachant que la Torah nous interdit de cuisiner ensemble lait et viande, de tisser ensemble laine et lin, de croiser des espèces différentes, alors certes, séparons l'Etat et la religion, c'est-à-dire œuvrons pour la non domination de la religion sur l'Etat, sur l'individu, mais comprenons aussi, comme l'a démontré Jean BAUBEROT, que la laïcité implique de manière équivalente, « la liberté de conscience, de culte et de conviction non religieuse (avec la pratique sociale de ses libertés)... et l'égalité en droit des différentes religions et des différentes convictions non religieuses ». Ceci n'est pas du tout incompatible à mon sens avec la préservation de la relation constructive instaurée par le Concordat qui participe à la cohabitation et à l'épanouissement des différentes composantes de notre société.

Discours prononcé par Patrick Hirschhorn, Vice Président et porte parole du Consistoire du Haut-Rhin.



LES BOUDDHISTES

Pour vivre ensemble en paix au sein d'une société, il est important que chacun respecte la vie d'autrui, y compris dans le domaine spirituel.

Cette bonne entente est assurée par des relations communes fraternelles. Pour atteindre cet objectif, les textes bouddhistes proposent « Six Règles de Concorde » qui accompagnent la pratique religieuse :

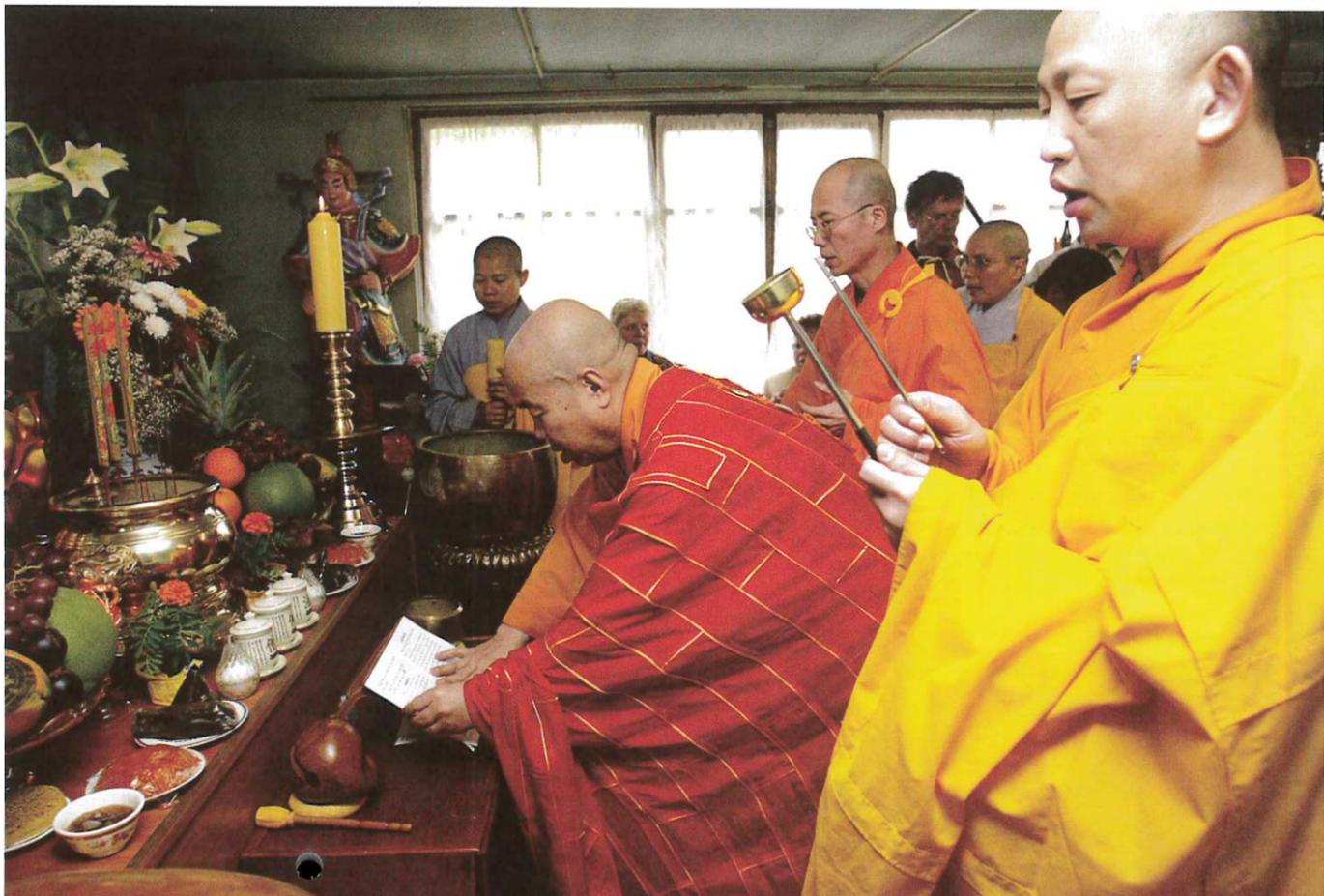
- concorde dans la vie commune : si le destin nous a amenés à co-habiter dans ce monde, une compréhension totale de l'autre et une tolérance mutuelle sont indispensables ;
- concorde dans la parole : des paroles douces et modérées reflètent un cœur en paix et font preuve de modération et de courtoisie ;
- concorde dans la pensée : la pensée est à l'origine de toute action. Dans une vie en collectivité, la pensée commune doit s'appuyer sur un bon raisonnement qui évite ainsi de s'imposer d'une façon arbitraire ;
- concorde dans l'observation de la discipline : dans toute vie communautaire, la discipline est nécessaire pour maintenir l'ordre et la sécurité. L'adepte bouddhiste est appelé à observer cinq abstentions fondamentales (meurtre, vol, luxure, ivresse et mauvais propos) afin de favoriser autour de lui une atmosphère d'amitié et de joie ;
- concorde dans le partage des connaissances : devant un problème à résoudre, les idées sont souvent différentes et parfois contradictoires. En revanche, si les connaissances sont partagées, une solution globale peut émerger et favoriser un progrès d'ensemble ;

- concorde dans le bénéfice de l'intérêt commun : toute activité commune, que ce soit dans le domaine matériel ou spirituel, doit profiter à tous les membres de la communauté dans un esprit constant d'équité et de satisfaction ;

Pour assurer de bons rapports entre les hommes, chacun est invité à dépasser les imperfections qui génèrent des manifestations négatives : ignorance, haine-colère, orgueil, avidité et jalousie. Ce « Noble Chemin Octuple » est pratiqué à

partir de la vision juste, de l'action juste et de la concentration juste. Ce que nous exprimons dans la vie quotidienne, par le corps, la parole et l'esprit, peut s'inscrire dans l'observation de ces préceptes et être adopté par chaque être humain.

Il est important de vivre cela dans la réalité de tous les jours. Par ce comportement bienveillant, on se détend, on se recueille et on s'intériorise, avec une attitude qui unit la compassion, la joie, l'amour et l'équanimité pour le bien de tous les êtres.



LES MUSULMANS

ISLAM ET LAÏCITÉ

L'islam est essentiellement une religion monothéiste profondément spirituelle. Il s'agit d'un acte de foi par lequel l'être humain se met en quête de la paix : salam (en arabe) qui n'est que la racine étymologique du mot islam.

La laïcité est une production historique, elle n'est pas définie par un quelconque texte, elle est traduite dans le droit qui se définit par des textes et des lois.

La laïcité n'est donc pas une opinion mais un cadre juridique dans lequel toutes les opinions peuvent s'exprimer librement.

La seule laïcité à laquelle l'islam en France est obligée de se conformer est la laïcité juridique traduite par la loi du 9 décembre 1905.

La loi de 1905 dans son article 1^{er} reconnaît la liberté religieuse : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Elle prolonge ainsi l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui consacre la liberté d'opinion, même religieuse. La Convention européenne des droits de l'homme prévoit également dans



son article 9 que « la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publique, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. » Sont ainsi garanties la liberté de conscience et la liberté de manifester son appartenance religieuse. La liberté religieuse suppose la liberté pour chacun d'exprimer sa religion, la liberté de la pratiquer ou de l'abandonner, dans le respect de l'ordre public.

Ceci implique, notamment pour l'Etat et les services publics, la neutralité face à toutes les religions et à toutes les croyances. L'islam, qui arrive après coup, subit les conséquences de cette séparation, sans bénéficier de ces avantages.

Les musulmans ont l'obligation religieuse de faire l'effort intellectuel (Ijtihad) pour distinguer entre ce qui est essentiel dans la religion de ce qui est secondaire, déterminer ce qui est définitivement fixé de ce qui est sujet à une adaptation. Ils sont invités à comprendre et harmoniser les textes fondateurs afin de réaliser une meilleure et authentique insertion de l'islam dans son temps.

La présence de l'islam en France offre, aux musulmans, une

opportunité inattendue: les libertés nécessaires à toutes les réflexions réformatrices.

S'il est souhaitable de ne plus affirmer que la morale en France est judéo-chrétienne, les musulmans doivent pour leur part accepter le principe d'une éthique séculière commune à toute la société.

Cette sécularisation de l'éthique peut trouver ses racines dans le patrimoine théologique islamique. Au X^e et au XI^e siècle, lorsque la théologie musulmane était brillante et en phase avec une pensée rationnelle, un grand nombre de théologiens musulmans est allé jusqu'à donner à la raison humaine, la primauté dans la découverte et l'appréciation du bien et du mal en dehors de toute révélation. C'est ce qu'ils ont nommé : l'approbation et la réprobation par la raison, thème bien connu dans les études théologiques islamiques.

A travers une spiritualité profonde et avec une théologie brillante, l'islam en tant que religion a toute sa place dans une société laïque et sécularisée et peut même contribuer à son évolution et à son épanouissement.



Janvier 2018



Théophanie O

6 janvier

Théophanie signifie « manifestation de Dieu ». Au moment du baptême du Christ dans le Jourdain, l'Esprit Saint descend sur lui sous forme de colombe et on entend la voix du Père qui le confirme comme son fils bien-aimé.

Épiphanie C P

7 janvier

Il s'agit de la reconnaissance du Christ par toutes les nations, symbolisée par des mages venus d'Orient, guidés par une étoile auprès de l'enfant Jésus. C'est aussi le jour de la tradition de la galette des rois.

Baptême du Seigneur C

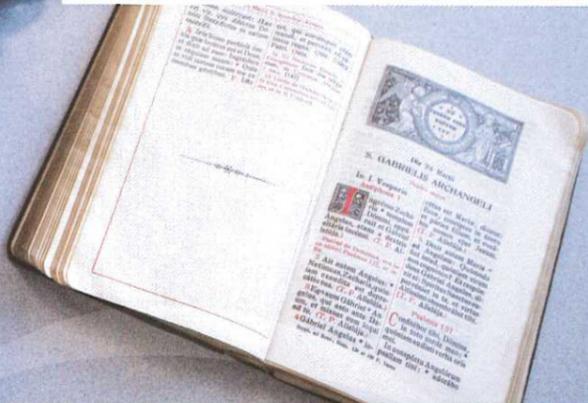
8 janvier



Lundi	1	
Mardi	2	
Mercredi	3	
Jeudi	4	
Vendredi	5	
Samedi	6	Théophanie O
Dimanche	7	Épiphanie C P
Lundi	8	Baptême du Seigneur C
Mardi	9	
Mercredi	10	
Jeudi	11	
Vendredi	12	
Samedi	13	
Dimanche	14	
Lundi	15	
Mardi	16	
Mercredi	17	
Jeudi	18	
Vendredi	19	
Samedi	20	
Dimanche	21	
Lundi	22	
Mardi	23	
Mercredi	24	
Jeudi	25	
Vendredi	26	
Samedi	27	
Dimanche	28	
Lundi	29	
Mardi	30	
Mercredi	31	Tou Bichvat (Nouvel an des arbres) I

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

Février 2018



Présentation de Jésus au Temple C O

2 février

Cette fête rappelle que la Vierge Marie accomplit la purification suivant la loi juive et que Jésus fut présenté au Temple de Jérusalem, quarante jours après sa naissance et offert à Dieu. Dans la tradition catholique, on utilise des cierges bénis portés en procession pendant la cérémonie.

Carême

du 14 février au 31 mars C P
du 19 février au 7 avril O

Il s'agit du temps pour se préparer aux fêtes de la Passion et de la Résurrection du Christ. Pour les chrétiens orthodoxes, le Carême (sept semaines) implique l'ascèse : le jeûne (seulement une nourriture d'origine végétale) et la prière plus intense.

Mercredi des Cendres C

14 février

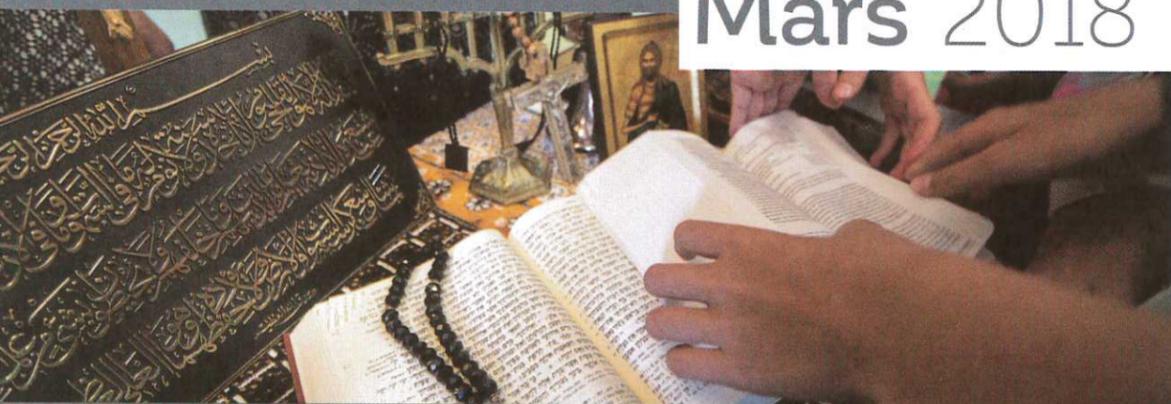
Ce jour ouvre le temps du Carême, qui dure quarante jours et se termine à Pâques. Avec de la cendre, le prêtre trace une croix sur le front ou dans les mains des croyants en les invitant à changer de vie et à croire à la Bonne Nouvelle.



Jeudi	1	
Vendredi	2	Présentation de Jésus au temple / Chandeleur C O
Samedi	3	
Dimanche	4	
Lundi	5	
Mardi	6	
Mercredi	7	
Jeudi	8	
Vendredi	9	
Samedi	10	
Dimanche	11	
Lundi	12	
Mardi	13	
Mercredi	14	Mercredi des Cendres C
Jeudi	15	
Vendredi	16	
Samedi	17	
Dimanche	18	
Lundi	19	O
Mardi	20	P
Mercredi	21	C
Jeudi	22	
Vendredi	23	
Samedi	24	
Dimanche	25	
Lundi	26	
Mardi	27	
Mercredi	28	Jeûne d'Esther I

C Catholiques O Othodoxes P Protestants et Evangéliques I Israélites M Musulmans B Bouddhistes
Vacances scolaires Zone B

Mars 2018



Pourim I

1^{er} mars

Ce jour de fête joyeux et populaire célèbre le souvenir de la délivrance miraculeuse du peuple d'Israël par l'intervention d'Esther, reine de Perse. Pendant l'office, on raconte cette histoire en lisant le Livre d'Esther glissé dans un rouleau de parchemin appelé la Meguila. On partage aussi un festin, on se déguise et l'on est attentif à être encore plus généreux que d'habitude.

Rameaux

25 mars C P
1^{er} avril O

Cette fête marque le début de la Semaine sainte. Elle correspond à l'accueil de Jésus, assis sur un ânon, à Jérusalem par la foule qui étale des rameaux et des vêtements sur son chemin. Traditionnellement, on bénit (C/O) des rameaux de buis et d'olivier qui vont orner toute l'année les croix pour rappeler la foi en la résurrection du Christ.

Annonciation

25 mars O
9 avril C

Cette fête commémore l'annonce de la naissance de Jésus à Marie par l'ange Gabriel.

Jeudi Saint

29 mars C P
5 avril O

Il correspond au dernier repas de Jésus avec ses disciples. Il institue l'Eucharistie ou la Sainte Cène, le repas qui fait mémoire de sa vie donnée en partage à tous. Le pain et le vin sont le signe de son corps et de son sang livrés par amour.

Vendredi Saint

30 mars C P
6 avril O

Arrêté après son dernier repas, Jésus est condamné à mort et meurt sur une croix.

Jeudi	1	Pourim I
Vendredi	2	
Samedi	3	
Dimanche	4	
Lundi	5	
Mardi	6	
Mercredi	7	
Jeudi	8	
Vendredi	9	
Samedi	10	
Dimanche	11	
Lundi	12	
Mardi	13	
Mercredi	14	
Jeudi	15	O
Vendredi	16	P
Samedi	17	C
Dimanche	18	
Lundi	19	
Mardi	20	
Mercredi	21	
Jeudi	22	
Vendredi	23	
Samedi	24	
Dimanche	25	Rameaux C P Annonciation O
Lundi	26	
Mardi	27	
Mercredi	28	
Jeudi	29	Jeudi Saint C P
Vendredi	30	Vendredi Saint C P
Samedi	31	

C Catholiques O Othodoxes P Protestants et Evangéliques I Israélites M Musulmans B Bouddhistes
Vacances scolaires Zone B

Avril 2018

Pessah I

du 31 mars au 7 avril

Cette Pâques juive se décline sur huit jours et rappelle le récit de l'Exode, la sortie d'Égypte des Hébreux réduits en esclavage par les pharaons. Pour évoquer la hâte de partir, on ne mange que des pains azymes sans levain et aucune trace de pâte levée ne doit ni être consommée, ni trouvée dans nos foyers. Les premiers et deuxièmes soirs conjuguent fête, repas de famille et célébration à travers prières et gestes symboliques. Chaque convive fait face à une Haggada, recueil de textes relatant l'Exode.



Pâques

1^{er} avril C P

8 avril O

L'événement et la fête de Pâques sont au cœur de toute la vie et de la liturgie chrétienne. Jésus ressuscite d'entre les morts et apparaît vivant à plusieurs de ses disciples. Ainsi, il ouvre le chemin de la vie nouvelle à toute l'humanité sauvée du péché et des forces de la mort. On mange l'agneau en biscuit et les œufs décorés symbolisent la vie qui renaît sans cesse.

Israâ et Mîraj M

13 avril

Le Prophète Mohamed fit le voyage nocturne de la Sainte Mosquée de la Mecque à Jérusalem en compagnie de l'ange Gabriel. La même nuit, on le fit monter de Jérusalem au ciel où Dieu lui fit cadeau de la révélation des cinq prières quotidiennes.

Dimanche	1	Pâques C P Rameaux O
Lundi	2	
Mardi	3	
Mercredi	4	
Jeudi	5	Jeudi Saint O
Vendredi	6	Vendredi Saint O
Samedi	7	
Dimanche	8	Pâques O
Lundi	9	Annonciation C
Mardi	10	
Mercredi	11	
Jeudi	12	
Vendredi	13	Israâ et Mîraj M
Samedi	14	
Dimanche	15	
Lundi	16	
Mardi	17	
Mercredi	18	
Jeudi	19	
Vendredi	20	
Samedi	21	
Dimanche	22	
Lundi	23	
Mardi	24	
Mercredi	25	
Jeudi	26	
Vendredi	27	
Samedi	28	
Dimanche	29	
Lundi	30	

C Catholiques O Orthodoxes P Protestants et Évangéliques I Israélites M Musulmans B Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Mai 2018

Ascension

10 mai C P

17 mai O

Jésus le Christ ressuscité retourne auprès de son Père. L'Ascension est donc la dernière apparition de Jésus à ses disciples 40 jours après la Résurrection. Elle marque le départ du Christ de la vie terrestre. Il est élevé aux Cieux sous les yeux de ses disciples. « Monter aux Cieux », c'est entrer dans la Gloire de Dieu, c'est exprimer visiblement tout ce qui est réalisé par la Résurrection. Jésus n'abandonne pas les hommes. Il annonce à ses disciples la venue de l'Esprit Saint (Pentecôte) et leur promet d'être avec eux jusqu'à la fin des temps pour annoncer au monde entier la Bonne Nouvelle du Salut.

Ramadan M

du 16 mai au 14 juin

Le jeûne du mois du ramadan constitue le quatrième des cinq principaux devoirs de l'islam. C'est un mois de spiritualité, solidarité, convivialité et fraternité.

Durant tout un mois, les musulmans sont appelés à jeûner quotidiennement, de l'aube au coucher du soleil. L'abstinence constitue un cheminement spirituel et mystique. C'est une pratique de l'humilité, du pardon, de la non violence mais aussi de l'amitié et du partage. Après la rupture du jeûne, les musulmans se dirigent vers la mosquée pour prier ensemble.

Pentecôte

20 mai C P

27 mai O

Cinquante jours après Pâques, l'Esprit Saint se répand sur les apôtres. C'est la naissance de l'Église. Animés par cette force venue d'En Haut, les apôtres annoncent la Bonne Nouvelle dans le monde entier.

Chaouot 1 et 2 I

les 20 et 21 mai

Célébrée sept semaines après Pessah, cette fête marque la révélation de Dieu au Mont Sinaï transmettant les Dix commandements. C'est l'événement fondateur du peuple d'Israël.

Sainte Trinité

27 mai C P

28 mai O

Le mot Trinité désigne Dieu Amour, ni solitaire, ni divisé mais unique en trois personnes : Père, Fils et Esprit Saint. Fêtée le lendemain de la Pentecôte chez les orthodoxes.

Vesak B

29 mai

Cette fête célèbre l'anniversaire de la naissance du Bouddha. Elle a lieu le 15^{ème} jour du 4^e mois lunaire.

Mardi	1	
Mercredi	2	
Jeudi	3	
Vendredi	4	
Samedi	5	
Dimanche	6	
Lundi	7	
Mardi	8	
Mercredi	9	
Jeudi	10	Ascension C P
Vendredi	11	
Samedi	12	
Dimanche	13	
Lundi	14	
Mardi	15	
Mercredi	16	
Jeudi	17	Ascension O
Vendredi	18	
Samedi	19	
Dimanche	20	Pentecôte C P Chavouot 1 I
Lundi	21	Chavouot 2 I
Mardi	22	
Mercredi	23	
Jeudi	24	
Vendredi	25	
Samedi	26	
Dimanche	27	Pentecôte O Sainte Trinité C P
Lundi	28	Sainte Trinité O
Mardi	29	Vesak B
Mercredi	30	
Jeudi	31	

C Catholiques O Orthodoxes P Protestants et Évangéliques I Israélites M Musulmans B Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Juin 2018



Saint Sacrement **C**

3 juin

Tous les sacrements sont saints, mais on appelle ainsi l'Eucharistie pour souligner que toute la vie du Christ tient en cet acte.

Sacré-Cœur **C**

8 juin

Cette fête symbolise l'amour de Dieu pour les hommes.

L'Aïd Al-Fitr **M**

15 juin

Marquant le terme du mois béni, il est célébré par une profusion de joie, d'allégresse et surtout de pardon. Il est plus connu pour être le jour de la récompense. Après une journée festive, les musulmans se rencontrent en famille et souvent avec des amis proches pour partager leur joie, dialoguer et échanger des cadeaux essentiellement destinés aux enfants.

Nativité de Jean-Baptiste **C** **O**

24 juin

Jean-Baptiste est le prophète qui a annoncé la venue de Jésus. C'est lui qui l'a baptisé dans le Jourdain. Sa naissance est fêtée le 24 juin, soit six mois avant Noël.

Saints Pierre et Paul **C** **O**

29 juin

Cette fête rappelle la mission et la prédication des apôtres animés par l'Esprit Saint.



Vendredi	1	
Samedi	2	
Dimanche	3	Saint Sacrement C
Lundi	4	
Mardi	5	
Mercredi	6	
Jeudi	7	
Vendredi	8	Sacré-Cœur C
Samedi	9	
Dimanche	10	
Lundi	11	
Mardi	12	
Mercredi	13	
Jeudi	14	
Vendredi	15	Aïd Al-Fitr M
Samedi	16	
Dimanche	17	
Lundi	18	
Mardi	19	
Mercredi	20	
Jeudi	21	
Vendredi	22	
Samedi	23	
Dimanche	24	Nativité de Jean-Baptiste C O
Lundi	25	
Mardi	26	
Mercredi	27	
Jeudi	28	
Vendredi	29	Saints Pierre et Paul C O
Samedi	30	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Juillet 2018



Jeûne du 17 Tammouz **I**

1^{er} juillet

Il existe des jours durant lesquels la communauté d'Israël jeûne à cause des malheurs qui touchèrent leurs ancêtres et aboutirent à la destruction du premier et du deuxième Temples de Jérusalem afin de réveiller les cœurs vers les chemins de la repentance.

Jeûne de Ticha Beav **I**

22 juillet



Dimanche	1	Jeûne du 17 Tammouz reporté I
Lundi	2	
Mardi	3	
Mercredi	4	
Jeudi	5	
Vendredi	6	
Samedi	7	
Dimanche	8	
Lundi	9	
Mardi	10	
Mercredi	11	
Jeudi	12	
Vendredi	13	
Samedi	14	
Dimanche	15	
Lundi	16	
Mardi	17	
Mercredi	18	
Jeudi	19	
Vendredi	20	
Samedi	21	
Dimanche	22	Jeûne de Ticha Beav reporté I
Lundi	23	
Mardi	24	
Mercredi	25	
Jeudi	26	
Vendredi	27	
Samedi	28	
Dimanche	29	
Lundi	30	
Mardi	31	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Août 2018

Transfiguration **C** **O**

6 août

Jésus apparaît sous une forme glorieuse à trois de ses disciples sur le Mont Thabor.

Assomption / Dormition de la Vierge Marie **C** **O**

15 août

Après avoir fini le cours de sa vie, la Vierge Marie retourne auprès de son Fils, Jésus Christ. Elle monte au ciel avec son corps. Cette fête témoigne de la résurrection de tout humain qui garde l'espérance de la vie éternelle.

Aïd Al-Adha **M**

21 août

C'est la fête du Sacrifice, la fête la plus importante dans l'islam, tant sur le plan théologique que symbolique, il s'agit de la commémoration du sacrifice d'Abraham. Ce dernier se préparait à immoler son fils unique, telle une offrande, conformément à une vision lors d'un songe. Pour gracier ce geste de dévouement, Dieu invita Abraham à immoler un bélier au lieu de son enfant. Les musulmans partout dans le monde célèbrent cet événement le jour marquant la fin de la période du grand pèlerinage. Une partie de musulmans le célèbre à la Mecque -même- durant leurs pèlerinages.

Ullambana **B**

25 août

Placée le jour de pleine lune du 7^e mois lunaire, cette cérémonie est la deuxième fête la plus importante du bouddhisme. Ce jour des Morts vise à obtenir la rémission des fautes commises par les disparus et leur libération immédiate des renaissances. On cherche aussi à aider et influencer ses parents vivants à trouver la voie de la libération des souffrances et des causes de son Karma. Le Karma est la destinée d'un être vivant et conscient. Il est déterminé par ses actions et ses vies antérieures. Lors de cette journée, se pratique la cérémonie du don de roses, signe de piété filiale. Elle rappelle les mérites des parents, et particulièrement l'amour spontané et inépuisable de la mère. Une rose blanche est offerte si la mère est décédée, une rose rouge si elle est vivante.



Mercredi	1	
Jeudi	2	
Vendredi	3	
Samedi	4	
Dimanche	5	
Lundi	6	Transfiguration C O
Mardi	7	
Mercredi	8	
Jeudi	9	
Vendredi	10	
Samedi	11	
Dimanche	12	
Lundi	13	
Mardi	14	
Mercredi	15	Assomption / Dormition de la Vierge Marie C O
Jeudi	16	
Vendredi	17	
Samedi	18	
Dimanche	19	
Lundi	20	
Mardi	21	Aïd Al-Adha M
Mercredi	22	
Jeudi	23	
Vendredi	24	
Samedi	25	Ullambana B
Dimanche	26	
Lundi	27	
Mardi	28	
Mercredi	29	
Jeudi	30	
Vendredi	31	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Septembre 2018

Roch Hachana (nouvel an 5779) **I**

du 10 au 11 septembre

C'est l'anniversaire de la création du monde et le jugement de toute créature.

Nouvel An : l'Hégire **M**

11 septembre

Il marque le début du calendrier musulman (en 622 de l'ère chrétienne). Il a débuté avec l'exil du prophète de l'islam et les premiers musulmans fraîchement convertis, persécutés et pourchassés par les mecquois hostiles à la nouvelle religion. Mohamed et ses compagnons furent accueillis par les habitants de la ville de Ythreb baptisée alors Médine (cité du prophète). Il s'y installe définitivement et y construit sa mosquée devenue le second lieu sacré de l'islam après la Mecque.

Achoura **M**

21 septembre

Ce jour correspond au moment où Allah sauve Moïse et son peuple de la persécution pharaonique. Le jeûne est généralement observé. Les Musulmans se rencontrent le soir en famille pour partager un repas après la prière.



Souccot **I**

24 septembre et 2 octobre

Cette fête rappelle la protection divine des enfants d'Israël dans le désert. Pendant huit jours, les repas sont pris dans une cabane recouverte de feuillages. Le dernier jour, nommé Simhat Tora, se termine la lecture de la Torah. On distribue des friandises aux plus jeunes tandis que les hommes dansent avec la Torah, les cinq livres de Moïse.

Yom Kippour (Jour du Grand Pardon) **I**

19 septembre

Ce jour, le plus saint de l'année juive, permet d'adresser directement à Dieu une prière particulière exprimant avec conviction son repentir. Il fixe le sort de chacun pour la nouvelle année. Un jeûne absolu de 25 heures est pratiqué.

Samedi	1	
Dimanche	2	
Lundi	3	
Mardi	4	
Mercredi	5	
Jeudi	6	
Vendredi	7	
Samedi	8	
Dimanche	9	
Lundi	10	Roch Hachana (nouvel an 5779) I
Mardi	11	Roch Hachana (nouvel an 5779) I Nouvel an de l'Hégire M
Mercredi	12	Jeûne de Guedalia I
Jeudi	13	
Vendredi	14	
Samedi	15	
Dimanche	16	
Lundi	17	
Mardi	18	
Mercredi	19	Yom Kippour (Jour du Grand Pardon) I
Jeudi	20	
Vendredi	21	Achoura M
Samedi	22	
Dimanche	23	
Lundi	24	
Mardi	25	
Mercredi	26	
Jeudi	27	
Vendredi	28	
Samedi	29	
Dimanche	30	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Octobre 2018



Fête des récoltes **P**

7 octobre

Il s'agit d'une fête de reconnaissance pour les récoltes de l'année, inspirée par les fêtes agricoles de l'Ancien Testament. Traditionnellement fêtée le 1^{er} dimanche d'octobre.



Réformation **P**

28 octobre

C'est l'anniversaire de la publication des 95 thèses de Luther le 31 octobre 1517, qui marque le point de départ du protestantisme. Fêtée en octobre, le dimanche le plus proche de cette date, chez les protestants.

Lundi	1	Chemini Atseret I
Mardi	2	Simhat Tora I
Mercredi	3	
Jeudi	4	
Vendredi	5	
Samedi	6	
Dimanche	7	Fête des récoltes P
Lundi	8	
Mardi	9	
Mercredi	10	
Jeudi	11	
Vendredi	12	
Samedi	13	
Dimanche	14	
Lundi	15	
Mardi	16	
Mercredi	17	
Jeudi	18	
Vendredi	19	
Samedi	20	
Dimanche	21	
Lundi	22	
Mardi	23	
Mercredi	24	
Jeudi	25	
Vendredi	26	
Samedi	27	
Dimanche	28	Réformation P
Lundi	29	
Mardi	30	
Mercredi	31	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

Novembre 2018

Toussaint **C**

1^{er} novembre

On fête tous les Saints, celles et ceux, connus et inconnus, qui ont déjà rejoint Dieu et qui partagent sa vie à jamais.

Défunts **C**

2 novembre

Les vivants se souviennent de leurs morts et prient pour eux ainsi que pour ceux que « Dieu seul connaît ». Les familles et amis fleurissent leurs tombes et allument parfois une bougie en signe de cette vie qui continue après la mort. Fêté par les orthodoxes le samedi de la première semaine du Carême de Pâques.

Temps de l'Avent

du 15 nov. au 24 déc. **O**

du 2 déc. au 24 déc. **C** **P**

Il s'agit des quatre semaines qui précèdent Noël. Elles représentent le temps du désir et de l'attente de la venue de Dieu sur la terre. Se souvenant de la première venue de Dieu parmi nous, les chrétiens espèrent aussi le retour du Christ à la fin des temps. On allume, chacun des quatre dimanches, l'une des quatre bougies de la « couronne de l'Avent ».

Naissance du prophète **M**

21 novembre

C'est la naissance du saint prophète Mohamed, que la paix soit sur lui, en 570 de notre ère. Elle correspond à l'expédition d'Abraha, un roi yéménite qui voulait détruire La Mecque, centre religieux de la région. Il lança une puissante armée accompagnée d'éléphants. Par miracle, les éléphants n'avancèrent guère et refusèrent même de se diriger vers la Kaaba, la mosquée sacrée et centre de prières. C'est à ce moment que Dieu envoya des oiseaux serrant chacun dans leur bec un caillou à peine visible. L'armée du grand Abraha fut entièrement décimée par la pluie de cailloux que lâchèrent les oiseaux et la Kaaba fut sauvée. C'est vers l'âge de quarante ans que le saint prophète eut la révélation des premiers versets coraniques où Dieu incitait l'homme à s'instruire : « Lis au nom de ton seigneur qui a créé. Lis par la bonté de ton seigneur qui enseigna par la plume. Il enseigna à l'homme ce qu'il ignorait. » Chap. 96 versets 1-4. Le saint prophète décéda vingt-trois années plus tard.



Jeudi	1	Toussaint C
Vendredi	2	Défunts C
Samedi	3	
Dimanche	4	
Lundi	5	
Mardi	6	
Mercredi	7	
Jeudi	8	
Vendredi	9	
Samedi	10	
Dimanche	11	
Lundi	12	
Mardi	13	
Mercredi	14	
Jeudi	15	
Vendredi	16	
Samedi	17	
Dimanche	18	
Lundi	19	
Mardi	20	
Mercredi	21	Naissance du prophète M
Jeudi	22	O
Vendredi	23	Temps de l'Avent
Samedi	24	
Dimanche	25	
Lundi	26	
Mardi	27	
Mercredi	28	
Jeudi	29	
Vendredi	30	

C Catholiques **O** Orthodoxes **P** Protestants et Evangéliques **I** Israélites **M** Musulmans **B** Bouddhistes
 ■ Vacances scolaires Zone B

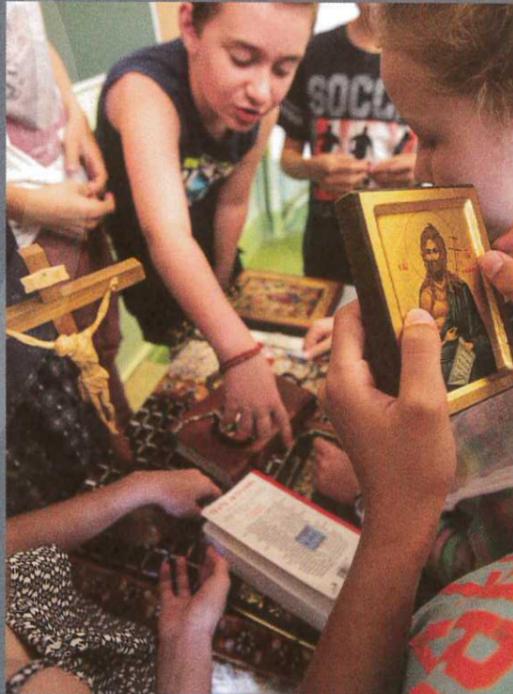
Décembre 2018



Hanoucca I

Du 3 au 10 décembre

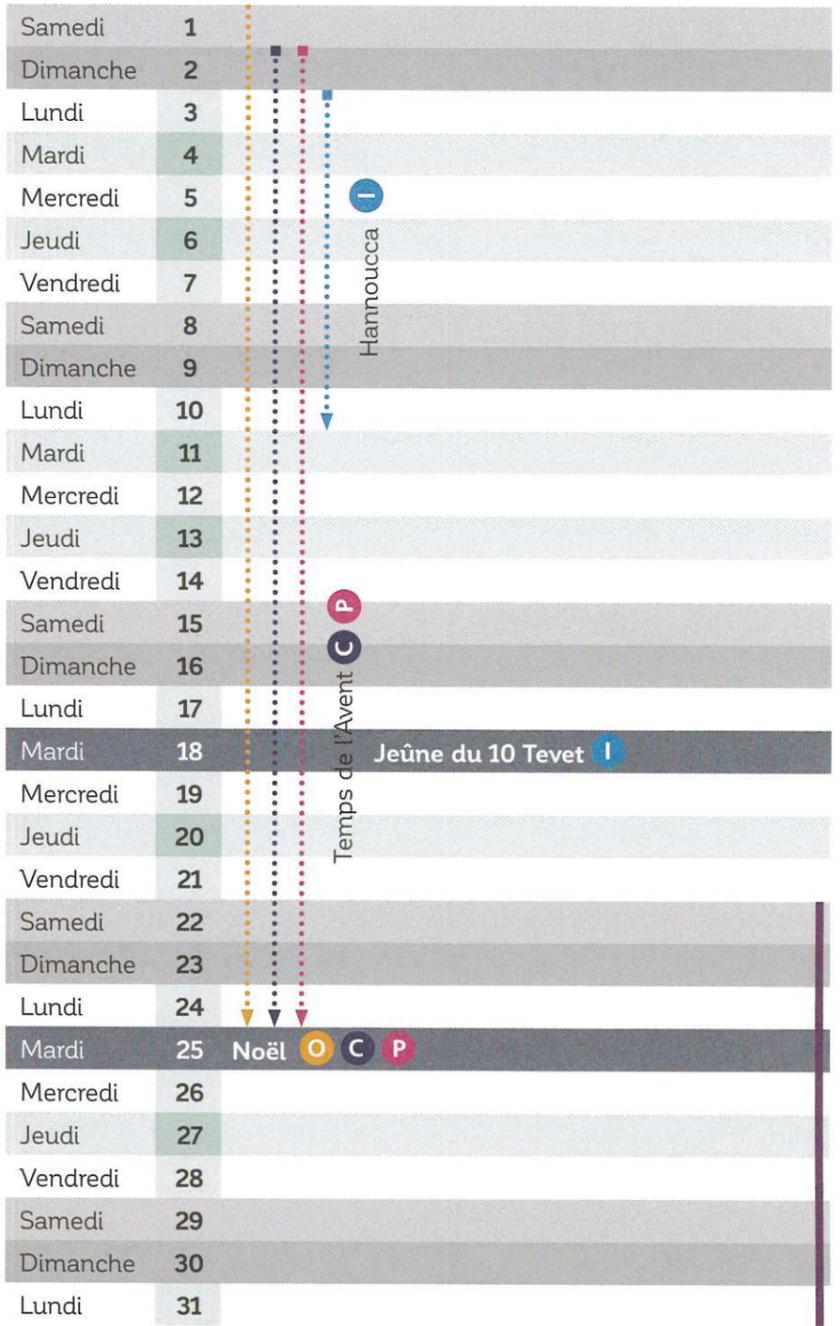
Elle commémore la libération du peuple juif de la domination grecque par Judas Maccabée. Il restaura le Temple de Jérusalem et alluma un candélabre à sept branches avec une petite fiole d'huile d'olive qui devait maintenir la flamme une seule journée. Par miracle, elle brûla huit jours. En souvenir, on allume chaque jour une lumière du chandelier jusqu'à ce qu'elles brillent toutes.



Noël O C P

25 décembre

C'est la naissance de Jésus, fils de Dieu qui s'est fait homme. La date du 25 décembre correspond au solstice d'hiver. Jésus étant la « Lumière du monde », les chrétiens ont retenu cette date au 4^e siècle pour fêter sa naissance. On confectionne une crèche représentant la naissance de Jésus. On chante et échange des cadeaux autour du sapin de Noël.



Tri-Minh Thich-Nu
Révérende bouddhiste

Elie Hayoun
Rabbin

Jean-Marc Bellefleur
Pasteur évangélique

Emil Tanca
Prêtre orthodoxe

Roos Van De Keere
Pasteure réformée

Hervé Paradis-Murat
Prêtre catholique

Embarek Guerdam
Imam



MAIRIE DE MULHOUSE

Media Création - Crédit photos : Sébastien Bozon - Ville de Mulhouse /
Thomas Itty et m2A / Norbert L'Hostis - Shutterstock